

BUDGET PRIMITIF

2025





BUDGET GENERAL

INTRODUCTION

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

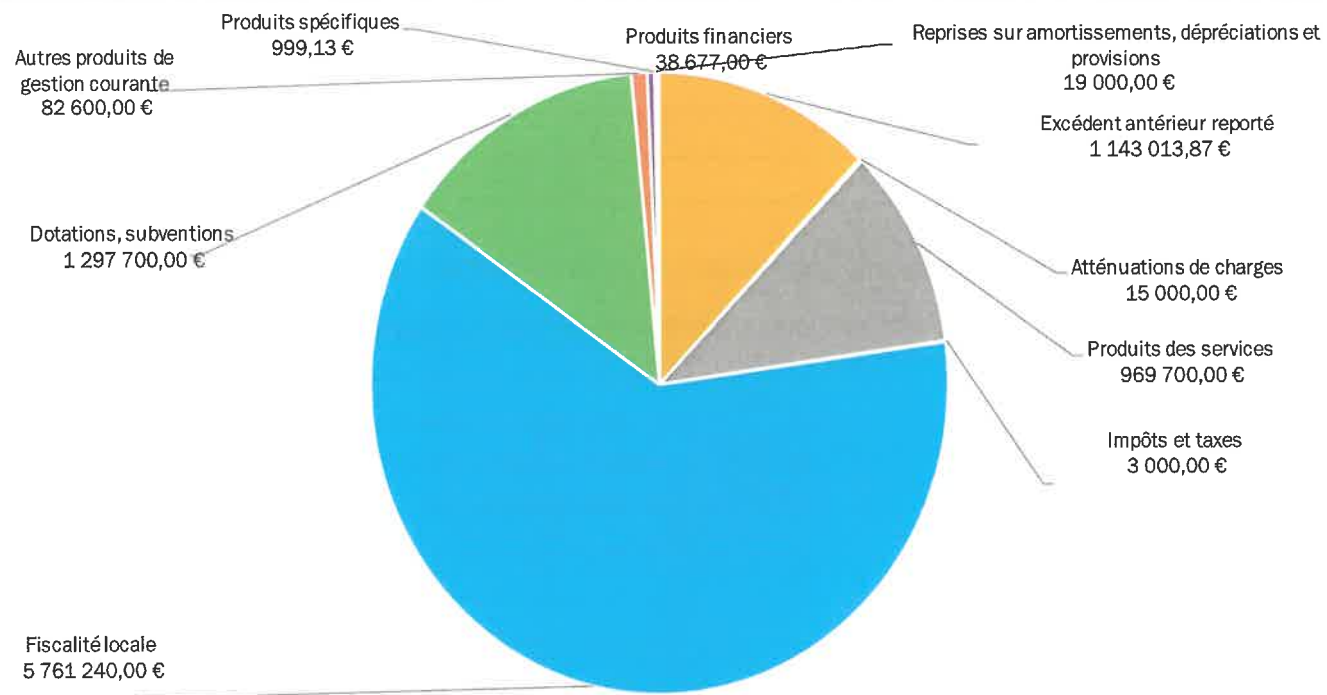
Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal du 13 février 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à hauteur de 9 388 930,00 €, opérations d'ordres incluses.

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
011	Charges à caractère général	2 329 088,00 €	002	Excédent antérieur reporté	1 143 013,87 €
012	Charges de personnel	3 800 000,00 €	013	Atténuations de charges	15 000,00 €
014	Atténuations de produits	588 000,00 €	70	Produits des services	969 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	523 055,00 €	73	Impôts et taxes	3 000,00 €
66	Charges financières	350 000,00 €	731	Fiscalité locale	5 761 240,00 €
67	Charges spécifiques	2 999,13 €	74	Dotations, subventions	1 297 700,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	82 600,00 €
			76	Produits financiers	38 677,00 €
			77	Produits spécifiques	999,13 €
			78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	19 000,00 €
Sous-Total		7 693 142,13 €	Sous-Total		9 330 930,00 €
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
042	Opération d'ordre de transfert entre section	651 000,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	58 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 044 787,87 €	043	Opération d'ordre intérieur section	- €
Sous-Total		1 695 787,87 €	Sous-Total		58 000,00 €
TOTAL		9 388 930,00 €	TOTAL		9 388 930,00 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



731 - Fiscalité locale : 5 761 240,00 € soit, 61,74 % des recettes réelles.

Conformément aux engagements pris, aucune augmentation des taux d'imposition des impôts locaux n'est prévue.

La revalorisation des bases 2025 est fixée par l'Etat à 1,7 %.

La répartition des recettes fiscales est prévue ainsi :

Bénéficiaires	Montants
Taxes foncière et habitation	5 200 000 €
Droits de mutation	330 000 €
Taxe sur l'électricité	110 000 €
Taxe sur les pylones électriques	104 000 €
Droits de place	12 240 €
Autres impôts	2 000 €
Taxe emplacements publicitaires	3 000 €

74 - Dotations, Subventions : 1 297 700,00 € soit 13,91 % des recettes réelles.

En l'absence de notification des montants des DGF, DSR et DNP, les montants 2024 sont reconduits à l'identique pour 2025.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	845 000 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	164 000 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	150 000 €
Subventions CAF (crèche, centre de loisirs)	68 650 €
Subventions Département (école de musique, équipements sportifs)	26 500 €
Compensation TF	20 000 €
FCTVA	10 000 €
Dotations pour les titres sécurisés	9 000 €
Autres (Charges scolaires, Région...)	4 550 €

002 - Excédent antérieur reporté : 1 143 013,87 € soit 12,25 % des recettes réelles.

Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement au compte financier unique 2024 qui est reporté.

70 - Produits des services : 969 700,00 € soit 10,39 % des recettes réelles.

Ce chapitre se compose des lignes suivantes :

Bénéficiaires	Montants
Redevances et droits des services périscolaires (Garderie, Cantine, Crèche)	557 000 €
Redevances et droits des services à caractère de loisirs	250 000 €
Mises à disposition de personnel facturée (Piscine/Médiathèque)	40 000 €
Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique)	34 300 €
Autres prestations de services (fête des vins, rires et magie, foulées de Noël, enlèvements d'encombrants)	42 600 €
Mises à disposition de personnel facturée (CCAS)	19 000 €
Redevances d'occupation du domaine public	18 000 €
Cimetière	7 000 €
Locations diverses (minibus)	1 800 €

75 - Autres produits de gestion courante : 82 600,00 € soit 0,89 % des recettes réelles.

Dans ce chapitre sont inscrits les revenus des loyers immobiliers, des salles du CEP, commodats et des jardins familiaux.

76 - Produits financiers : 38 677,00 € soit 0,41 % des recettes réelles.

Ce chapitre enregistre le fond de soutien des emprunts toxiques (38 677 €).

78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 19 000,00 € soit 0,20 % des recettes réelles.

Ce chapitre correspond aux provisions pour risques des emprunts en francs suisses.

013 - Atténuations de charges : 15 000,00 € soit 0,16 % des recettes réelles.

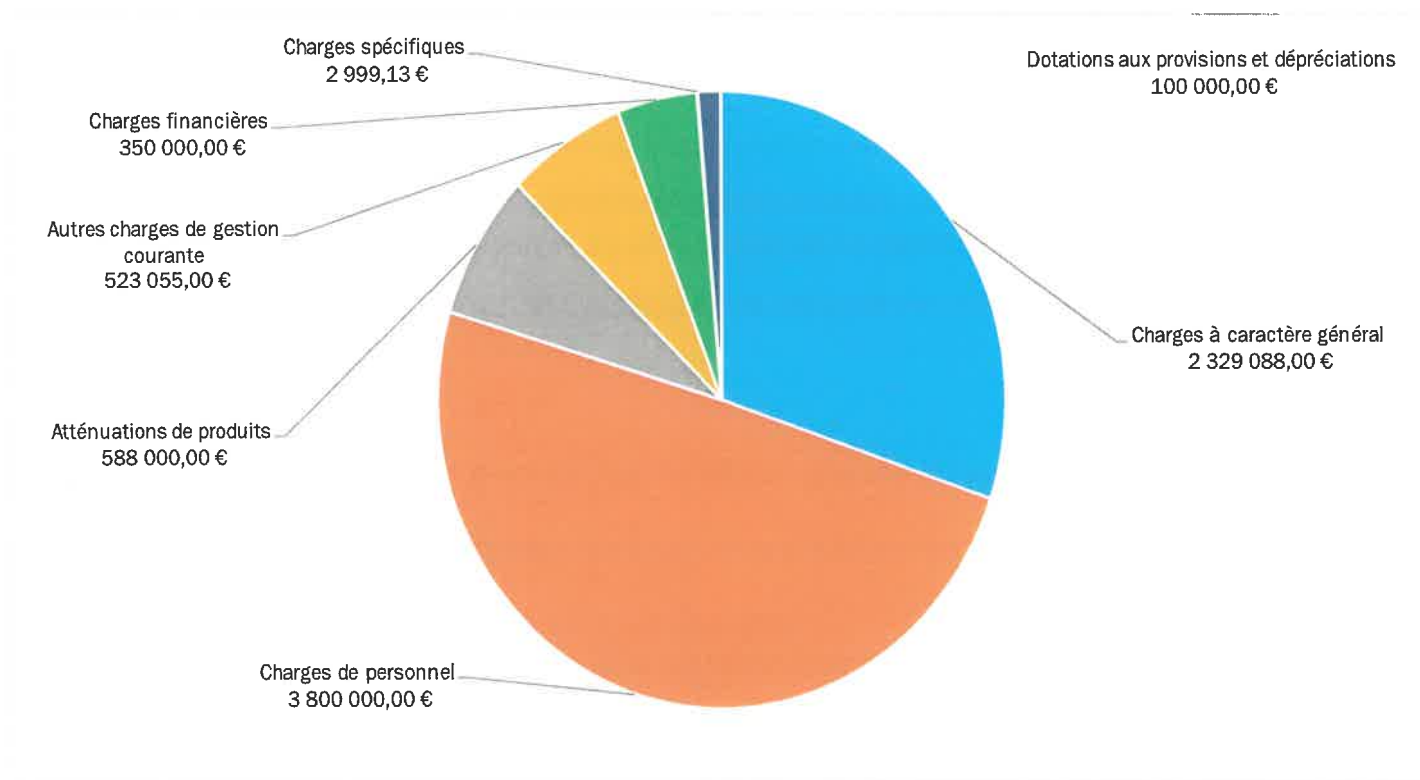
Les atténuations de charges correspondent au remboursement des charges de maladie et maternité pour les agents municipaux.

73 - Impôts et taxes : 3 000,00 € soit 0,03 % des recettes réelles.

Il s'agit des redevances hydroélectriques.

77 - Produits spécifiques : 999,13 € soit 0,0 1% des recettes réelles.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



012 - Charges de personnel : 3 800 000,00 € soit 49,39 % des dépenses réelles.

Les dernières décisions du gouvernement sont à prendre en compte dans la préparation budgétaire 2025 et auront un impact sur la masse salariale :

- Augmentation de la participation à la prévoyance pour les agents adhérents qui passe de 3,5 € à 7 € par mois et par agent à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
- Hausse des cotisations CNRACL en 2025, le taux passant de 31,65% à 34,65% au 1^{er} janvier 2025 ;
- Hausse des cotisations maladie pour les agents CNRACL au 1^{er} janvier 2025, le taux passant de 8,88 % à 9,88 %.

011 - Charges à caractère général : 2 329 088,00 € soit 30,27 % des dépenses réelles.

La politique de maîtrise des dépenses à caractère général se poursuit : pour la 2^{ème} année consécutive, les crédits alloués à ce chapitre sont en diminution par rapport à ceux inscrits au BP de l'année précédente.

Il a été tenu compte des besoins des services, de l'inflation attendue mais aussi de la baisse annoncée des tarifs de l'énergie (BP 2025 prévu = 330 000 € contre 400 000 € au BP 2024).

014 - Atténuations de produits : 588 000 € soit 7,64 % des dépenses réelles.

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation versée à la CCRC pour 300 000 €, le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour 238 000 € et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 50 000 €.

65 - Charges de gestion courante : 523 055,00 € soit 6,80 % des dépenses réelles.

Ce chapitre comprend essentiellement les subventions versées par la commune.

Le soutien au monde associatif est un enjeu essentiel pour la commune : l'enveloppe allouée reste stable par rapport à celle des années précédentes.

La commune participe également à l'école Privée, au CCAS ainsi qu'à la mission locale.

Elles se répartissent ainsi :

Intitulés	Montants
Subvention OGEC	155 150,00
Indemnités des élus	149 000,00
Subventions aux associations sportives	72 000,00
Subventions aux associations	35 000,00
Subvention de fonctionnement CCAS	35 000,00
Balayeuse	32 000,00
Subventions Entreprise emploi	13 600,00
Divers (bornes anti-moustiques, frelons, cotisation SDEA, bourse au permis...)	10 705,00
Fourrière animale	10 000,00
Admissions en non-valeur et éteintes	6 000,00
Charges scolaires (autres communes)	4 600,00

66 - Charges financières : 350 000,00 € soit 4,55 % des dépenses réelles.

Il s'agit des intérêts de la dette (250 000 €) et des autres charges financières liées aux emprunts (100 000 €).

68 - Dotations aux provisions et dépréciations : 100 000,00 € soit 1,30 % des dépenses réelles.

Ce chapitre regroupe les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants qui correspondent à des créances de débiteurs pour les cantines garderies, loyers, centre de loisirs et crèche qui demeurent impayées et constituent un risque pour la collectivité (30 000 €).

Il est composé également de dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement (70 000 €),

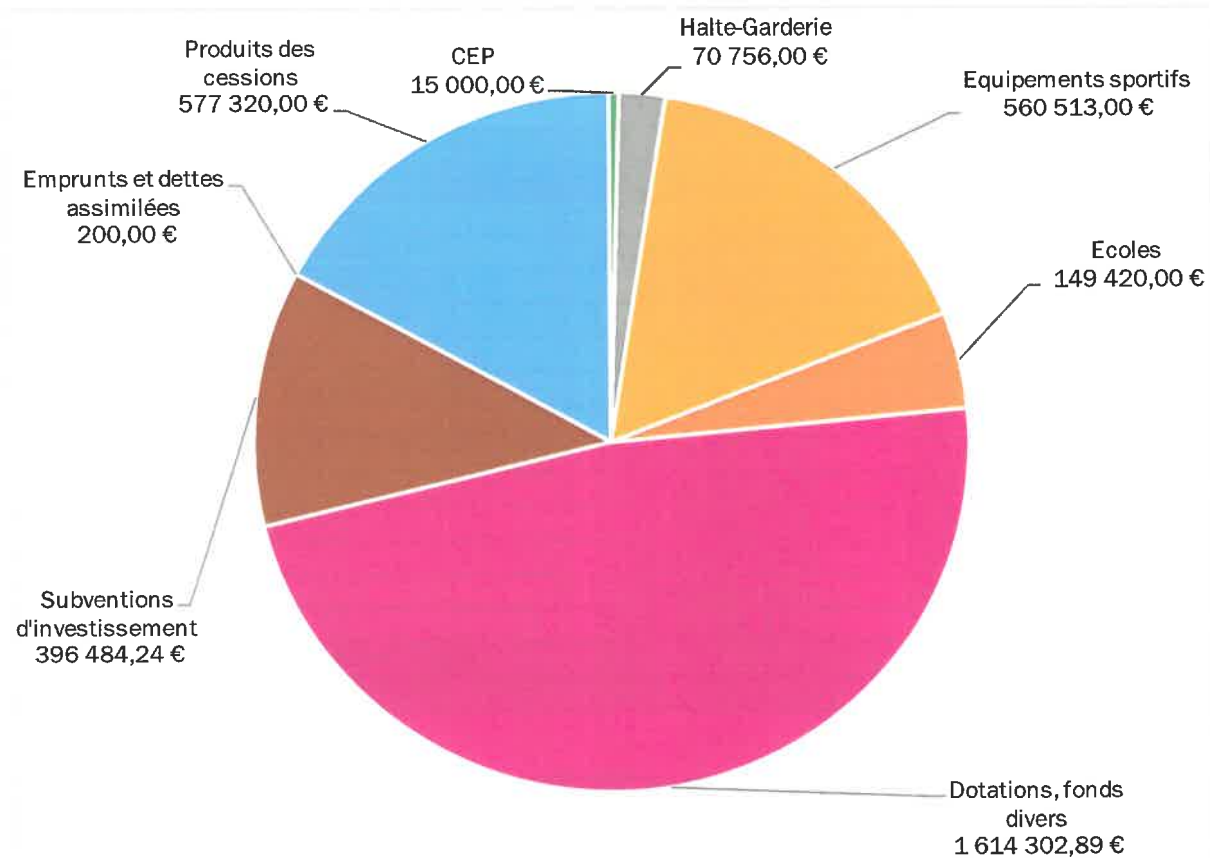
67 - Charges spécifiques : 2 999,13 € soit 0,04 % des dépenses réelles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 5 079 784,00 €, écritures d'ordre et restes à réaliser compris.

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
001	Déficit reporté	1 236 405,74 €	001	Excédent antérieur reporté	- €
100	CEP	19 900,00 €	100	CEP	15 000,00 €
101	Cimetière	28 500,00 €	104	Halte-Garderie	70 756,00 €
104	Halte-Garderie	94 600,00 €	121	Equipements sportifs	560 513,00 €
112	Espace Mialan	17 450,00 €	122	Ecoles	149 420,00 €
121	Equipements sportifs	1 219 800,00 €	135	Tennis	- €
122	Ecoles	82 052,68 €	10	Dotations, fonds divers	1 614 302,89 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 100,00 €	13	Subventions d'investissement	396 484,24 €
16	Emprunts et dettes	1 063 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	024	Produits des cessions	577 320,00 €
204	Subventions équipement versées	94 501,11 €			
21	Immobilisations corporelles	1 150 474,47 €			
23	Immobilisations en cours	- €			
Sous-Total		5 021 784,00 €	Sous-Total		3 383 996,13 €
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
040	Transfert entre sections	58 000,00 €	040	Transfert entre sections	651 000,00 €
			021	Virement section fonctionnement	1 044 787,87 €
Sous-Total		58 000,00 €	Sous-Total		1 695 787,87 €
TOTAL		5 079 784,00 €	TOTAL		5 079 784,00 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



10 - Dotations, fonds divers : 1 614 303,00 € soit 47,70 % des recettes réelles.

Intitulés	Montants
FCTVA	200 000 €
Taxe aménagement	150 000 €

L'affectation du résultat au compte 10682 se monte à 1 264 302,89 €.

024 - Produits des cessions : 577 320 € soit 17,06 % des recettes réelles.

Les produits de cessions sont constitués de la vente du tènement immobilier rue F. Malet pour 171 320 €, de la vente de trois terrains à Gai Soleil pour 66 000 € et de la vente de la maison sise chemin des Guérets pour un montant de 340 000 €.

121 - Equipements sportifs : 560 513,00 € soit 16,56 % des recettes réelles.

Les inscriptions sur ce chapitre correspondent aux différentes subventions attendues pour la réalisation du terrain synthétique :

- Région : 250 000 € ;
- Département : 100 000 € ;
- Etat : 210 513 €.

13 - Subventions d'investissement : 396 484,24 € soit 11,72 % des recettes réelles.

Les RAR (Restes à Réaliser) sont relatifs aux travaux du Jergne par le Syndicat Eyrieux Clair pour 159 600 €.

Les inscriptions nouvelles correspondent à une partie de la subvention DSIL pour les ateliers pour 115 000 €, une PAE pour le quartier Rozeron d'un montant de 85 000 € et de PVR (Participations pour voirie et réseaux) pour un montant global de 36 884,24 €.

122 – Ecoles : 149 420,00 € soit 4,42 % des recettes réelles.

Cette somme correspond aux restes à réaliser pour les changements des menuiseries extérieures et isolations des deux groupes scolaires pour 59 820 € du Département et 89 600 € pour l'Etat.

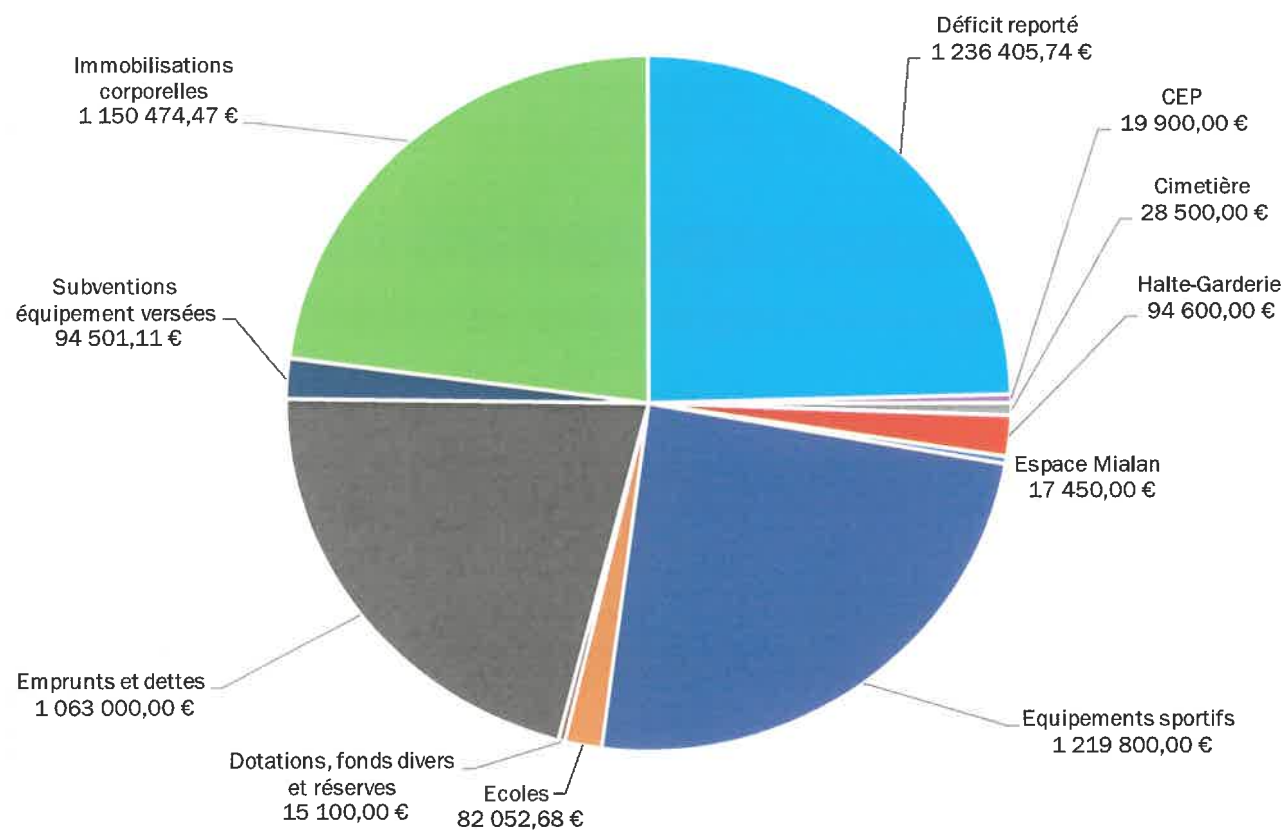
104 – Halte - Garderie : 70 756,00 € soit 2,09 % des recettes réelles.

Il s'agit des subventions de la CAF pour les travaux d'aménagement intérieur et la cour de la crèche.

100 – Cep : 15 000,00 € soit 0,44 % des recettes réelles.

Cette somme correspond aux restes à réaliser de la subvention de la Région pour l'acquisition des tribunes du Cep.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Les principales opérations qui seront réalisées en 2025 sont les suivantes :

Opérations de travaux sur l'exercice budgétaire : 1 462 302,68 € soit 29,12 % des dépenses réelles.

Intitulés	Montants
Equipements sportifs (Terrain synthétique...)	1 219 800 €
Halte-Garderie (Extension cour, plaques acoustiques, lits à barreaux...)	94 600 €
Ecoles (alarmes, menuiseries réfectoire et hall entrée, matériel, vidéo projecteur...)	82 053 €
Cimetière (Reprise des concessions, réfection des allées et WC, signalétique)	28 500 €
Cep (Plaques acoustiques, divers matériels...)	19 900 €
Espace Mialan (pistolet impulsion électrique PM, vidéoprotection...)	17 450 €

001 - Déficit reporté : 1 236 405,74 € soit 24,62 % des dépenses réelles.

21 - Immobilisations corporelles : 1 150 474,47 € soit 22,91 % des dépenses réelles.

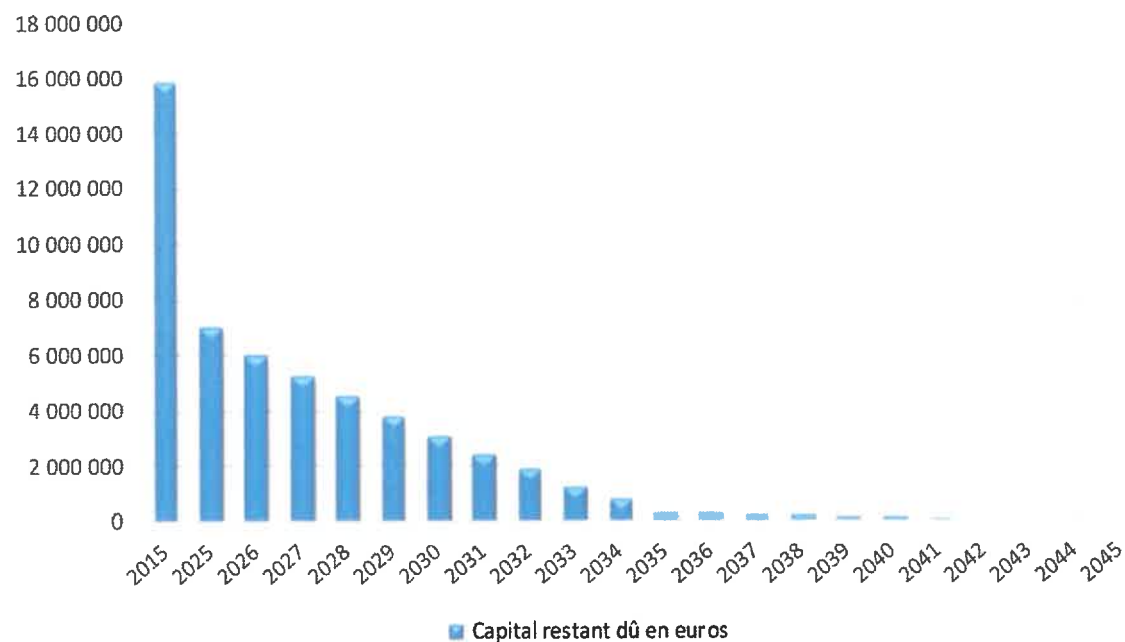
Intitulés	Montants
Autres bâtiments publics (Ateliers municipaux...)	612 782 €
Autres réseaux (Travaux du Jergne)	200 000 €
Installations de voirie (confortement talus chemin du tramway, boxs à vélos, mobilier urbain...)	94 000 €
Réseaux d'électrification (Eclairage publics rond-point de la Libération, extension réseaux)	67 000 €
Autres installations, matériel et outillage Technique (matériel ST, végétalisation des rues...)	63 912 €
Terrains nus (cheminements doux)	42 000 €
Matériel de bureau et matériel informatique	26 300 €
Réseaux de voirie	23 070 €
Matériel de transport	14 100 €
Autres immobilisations corporelles	7 310 €

16 - Emprunts et dettes : 1 063 000,00 € soit 21,17 % des dépenses réelles.

Il s'agit ici des sommes affectées au remboursement du capital des emprunts (1 015 000 €), et la participation au SDE (48 000 €).

Pas de nouvel emprunt prévu sur l'exercice 2025.

Extinction naturelle de la dette de la collectivité



Encours de la dette
au 01/01/2025 :
7 855 611 €

204 - Subventions équipement versées : 94 501,11 € soit 1,88 % des dépenses réelles.

Ce chapitre contient les dépenses nécessaires aux conventionnements sans travaux (14 000 €) et aux subventions façades (20 000 €) et récupérateurs d'eau (3 000 €), ainsi que les dépenses relatives aux éclairages publics payées au SDE (39 000 €) et les aides TPE (15 000 €).

10 - Dotations, fonds divers et réserves : 15 100,00 € soit 0,30 % des dépenses réelles.

Ce chapitre est constitué d'une régularisation pour un reversement de FCTVA 2022 pour 1 100 € et du versement d'une taxe d'aménagement pour la construction des ateliers d'un montant de 14 000 €.

BUDGET
ANNEXE
-
LES
PEYROUSES

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2024	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2024
011 - Charges à caractère général				50 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				476 216,00
011 - Charges à caractère général	605	01	Travaux	50 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	01	Variation des stocks de terrains aménagés	476 216,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				426 216,00					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355	01	Variation terrains aménagés	426 216,00					
TOTAL				476 216,00	TOTAL				476 216,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2024	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				476 216,00	16 - Emprunts et dettes assimilées				476 216,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555	01	Terrains aménagés	476 216,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	01	Emprunts en euros	476 216,00
001 - Résultat investissement reporté				426 216,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				426 216,00
001 - Résultat investissement reporté	001	01	Déficit	426 216,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555	01	Terrains aménagés	426 216,00
TOTAL				902 432,00	TOTAL				902 432,00

A ce stade, le budget présente un déficit de 426 216 €, principalement en raison des acquisitions foncières réalisées pour assurer la maîtrise des terrains nécessaires à la mise en œuvre du projet. Cette maîtrise foncière constitue une étape déterminante, notamment dans la perspective de la réalisation de la déviation, qui contribuera à structurer et dynamiser l'aménagement futur du secteur.

Malgré ce déficit initial, la trajectoire financière du projet laisse entrevoir un équilibre futur très favorable à la collectivité, les aménagements à venir permettant une valorisation progressive des terrains et une optimisation des investissements engagés. Ce budget s'inscrit ainsi dans une démarche stratégique visant à anticiper et accompagner le développement du territoire tout en améliorant à terme l'équilibre financier de la commune.